

## « PROFESSEUR DOCUMENTALISTE » : UNE VÉRITABLE NÉCESSITÉ DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF SÉNÉGALAIS À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Ndiène NDOUR\*

**Résumé :** Cet article tente d'apporter une réflexion sur la mise en place d'un nouveau corps d'enseignants appelé « professeur documentaliste » dans le système éducatif sénégalais à l'ère du numérique. Ce corps des « professeurs documentalistes » ne serait pas de « trop » pour reprendre des enseignements classiques déjà bien assurés par d'autres corps existants. Pour aborder cette réflexion, nous avons mobilisé une approche méthodologique qualitative fondée sur une analyse critique d'un corpus documentaire de 46 documents analysés selon l'approche thématique et contextuelle. Il ressort de cette analyse et exploitation documentaires que l'intégration du corps de « professeur-documentaliste » est fondamentale pour le système éducatif sénégalais, car elle permettrait aux élèves de bénéficier des enseignements et des compétences sur la recherche documentaire et d'informations, les enjeux des réseaux sociaux numériques, la lutte contre la désinformation, l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Cela leur apportera un esprit critique face à (l'infobésité, aux informations trompeuses et manipulatrices, aux intelligences artificielles génératives), à l'entrepreneuriat numérique, à l'évaluation de l'information et des sources d'informations, etc. **Mots-clés :** « Professeur documentaliste » - Sénégal - Numérique - Bibliothèque – EMI.

**Abstract:** *This article attempts to provide a reflection on the establishment of a new body of teachers called "professor librarians" in the Senegalese education system in the digital age. This body of "professor librarians" would not be "too much" to take up traditional teachings which are already well done by other existing bodies. To approach this reflection, we mobilized a qualitative methodological approach based on a critical analysis of a documentary corpus of 46 documents analyzed according to the thematic and contextual approach. It emerges from this documentary analysis and exploitation that the integration of the body of "professor librarians" is fundamental for the Senegalese education system, because it would allow students to benefit from teachings and skills on documentary and information research, the challenges of digital social networks, the fight against disinformation, media and information literacy (EMI). This will give them a critical mind in the face of (infobesity, misleading and manipulative information, generative artificial intelligence), digital entrepreneurship, the evaluation of information and information sources, etc.*

**Keywords:** *Professor-librarian – Senegal – Digital – Library – EMI.*

---

\* Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal).

## INTRODUCTION

Au Sénégal, depuis l'avènement du numérique et la progression du taux de chômage, l'idée d'une réforme profonde des curricula du système éducatif a été agitée. Certains défendent sur les plateaux de télévisions ou dans les forums l'idée selon laquelle, il faut réduire les contenus didactiques dans certaines disciplines, car l'internet et l'intelligence artificielle proposent des réponses à certaines problématiques et de fournir aux élèves des contenus plus professionnels pour que ces derniers puissent obtenir plus de compétences pratiques que théoriques. D'autres, soutiennent également qu'il faut intégrer le numérique, l'intelligence artificielle et les réseaux sociaux au système éducatif sénégalais afin de mieux préparer les élèves au monde de demain. En effet, l'un des problèmes majeurs pour entériner cette réflexion précédente reste la question relative aux ressources humaines capables d'initier les élèves sénégalais aux enjeux du numérique. L'on sait que les professeurs et enseignants qui se trouvent actuellement dans le système éducatif (élémentaire, moyen et secondaire), bien qu'ils soient brillants et bien formés, manquent des compétences pratiques dans l'usage des technologies numériques. En outre, c'est devenu un leitmotiv que les acteurs de l'école sénégalaise déplorent tous la baisse de niveau des élèves qui ne cesse de s'accroître chaque année. Parmi les multiples causes de celle-ci, on peut constater l'absence ou l'abandon de la lecture du livre que ce soit dans le cadre intra ou extra muros. Contrairement à une opinion partagée par la plupart des Sénégalais, l'absence de lecture du livre, n'est pas uniquement la conséquence de la montée en puissance du numérique qui rend « paresseux » certains élèves et les déconnecte du livre au détriment des applications ludiques (Heizmann, 2019). Celle-ci est due également due au manque criard au Sénégal de bibliothèques scolaires.

Au Sénégal, il est quasi rare de voir une école qui abrite une bibliothèque ou centre de documentation contenant des livres sous formats papier, électronique et/ou multimédia, des ordinateurs avec un accès à internet capable d'accueillir des élèves et de leur offrir des services documentaires de niveau standard : (prêts-retours de documents, d'animation des clubs de lecture, d'initiation à la recherche documentaire sur internet, des bases de données documentaires, concours de lecture, initiation à l'informatique, etc.) Pour organiser ce dispositif documentaire selon les pratiques bibliothéconomiques et former les élèves sur les questions liées au numérique, aux réseaux sociaux et à l'information numérique, le Sénégal devrait mettre en place un nouveau corps inspiré des autres pays africains et européens et contextualisé par rapport aux préoccupations nationales et locales, à savoir les « professeurs documenta-

listes ». Dans cet article, nous tenterons d'expliquer l'importance voire l'urgence de créer un corps d'enseignants intitulé « professeur documentaliste » dont l'objectif sera d'initier les élèves au numérique, à la recherche d'information, à la littératie informationnelle, etc. Cette étude va essayer de répondre à cette question cruciale : En quoi la création d'un corps de professeurs documentalistes pourrait être une véritable nécessité pour un système éducatif sénégalais résilient, moderne et attractif à l'ère du numérique ? Pour répondre à cette question centrale, nous poserons en premier lieu, l'approche méthodologique. En deuxième lieu, nous dresserons un regard panoramique sur la fonction de professeur documentaliste dans le monde. En troisième lieu, nous expliquerons comment le professeur documentaliste pourrait être une nécessité stratégique pour l'école sénégalaise. En quatrième et dernier lieu, nous déclinerons le processus d'institutionnalisation de la fonction de professeur documentaliste au Sénégal.

### **1. Méthodologie**

Notre recherche s'inscrit dans une démarche exploratoire descriptive fondée sur une observation critique documentaire (Kouakou, 2022, p. 4). Autrement dit, cette étude mobilise une approche méthodologique qualitative qui repose sur une revue critique de la littérature portant sur les politiques publiques en termes d'éducation et de programmes scolaires, sur la gestion de l'information et de la documentation, sur les missions et les rôles des documentalistes et des professeurs documentalistes. En effet, elle repose sur la base d'une recherche simple et avancée sur le moteur de recherche spécialisé Google Scholar et Isidore sur les plateformes de revues en ligne telles qu'Eruudit, OpenEdition et Cairn info. Scopus et des réseaux sociaux académiques comme academia.edu et ResearchGate. Cette recherche a été effectuée sur la base des mots-clés qui constituent l'ossature de notre sujet de recherche, à savoir « professeur documentaliste », « documentaliste », « enseignement au collège », « enseignement au lycée », « CDI », « documentation numérique ». À partir de ces mots-clés, nous avons construit quelques équations de recherche avec les opérateurs booléens, notamment (ET – OU) et l'opérateur recherche par expression pour maximiser le nombre de résultats pertinents par rapport à notre sujet. Cette méthodologie de recherche nous a permis de collecter un corpus documentaire de 46 documents, un nombre quasiment important de documents composés de 25 articles, de 8 thèses de doctorat en sciences de l'information et de la communication, de 5 lois votées pour la plupart pendant ces vingt dernières années, de 4 décrets d'application et 4 rapports techniques, etc. La plupart des documents datent de moins de 20 ans, c'est-à-dire

ils ont été publiés ou produits entre 2005 et 2024. Les documents ont été sélectionnés suivant deux critères : celui de la pertinence thématique et celui de l'actualité du contenu. En effet, nous sommes plus intéressés sur les publications se rapportant aux « professeurs documentalistes à l'ère du numérique » et aux autres concepts qui gravitent autour de lui tels que le « professeur documentaliste » tout court, « enseignant documentaliste », « documentaliste ou bibliothécaire à l'école », « responsable de CDI », « enseignant en initiation à la recherche documentaire », etc. Quant à l'analyse du corpus documentaire, comme nous l'avons précisé précédemment, nous avons opté pour une analyse de contenu thématique. Nous avons identifié en fonction de notre objectif de recherche des thématiques desquelles ont découlé des unités de sens (termes, mots-clés, phrases, groupes de phrases, expressions) à rechercher dans notre corpus.

Cette recherche qui nous a permis d'avoir ce corpus a été menée durant une période de 5 mois allant de décembre 2024 à avril 2025. Ce corpus montre que la majorité des documents sont publiés en Europe ou au Canada et portent principalement sur des contextes occidentaux. En réalité, seuls quelques travaux abordent la fonction de professeur documentaliste ou d'enseignant documentaliste dans le contexte africain, pour diverses raisons.

En définitive, comme le souligne Kouakou (2022), le recours à l'examen critique de la littérature répond le plus souvent à un double objectif. Le premier nous a permis de faire l'état des connaissances sur le sujet relativement jeune en termes de recherche scientifique afin de clarifier, d'élucider et de soutenir notre appréhension des concepts clés de cette étude à savoir, « professeur documentaliste » avec toutes ses ramifications et ses gymnastiques sémantiques et lexicales. Le deuxième, nous a permis d'identifier les mécanismes de mise en place d'un corps d'enseignant intitulé : « professeur documentaliste » au Sénégal, avec notamment, les missions, les attentes, les innovations, les mutations, les difficultés, les défis, le cadre légal et institutionnel, etc.

## **2. Regard panoramique sur la fonction de professeur documentaliste dans le monde**

En passant en revue une partie de la littérature, l'on constate une absence de définition consensuelle de l'expression « professeur documentaliste ». Elle se définit pour la plupart par rapport au contexte et surtout à la perception. Toutefois, celle de Scwebel (2024, p. 1), bien que laconique résume la plénitude de la fonction. Pour lui, le professeur documentaliste est

« un professeur certifié au collège ou au lycée et un professionnel de la documentation qui assure les enseignements sur ce domaine et gère le service de la documentation en même temps ». Au regard de cette définition, la différence entre le documentaliste et le professeur documentaliste apparaît clairement. En effet, le documentaliste se charge de gérer un centre ou service de documentation, c'est-à-dire il fait la collecte, le traitement et la diffusion (communication) de l'information aux usagers. Quant au professeur documentaliste, au-delà des fonctions classiques de documentaliste, à savoir le repérage, la collecte, le traitement, le stockage et la diffusion de l'information, il assure également des enseignements aux élèves de collèges et des lycées. Ce qui fait sa particularité avec les autres enseignants des collèges et lycées, c'est que le professeur documentaliste en dehors des enseignements théoriques et pratiques assure l'organisation et la gestion des centres d'information et de documentation.

Cette fonction est peu connue dans le monde, car dans la plupart des pays le professeur documentaliste n'existe pas. Sur la base d'une étude exploratoire, nous avons répertorié quelques pays qui ont intégré la fonction de professeur documentaliste dans leur système éducatif. Les pays qui sont les plus en vue sont, entre autres, la France qui a un personnel enseignant du secondaire, recruté par concours. « Il gère le Centre de Documentation et d'Information (CDI), forme les élèves à la recherche d'information et travaille en collaboration avec les enseignants (...) » (Seimel, 2011, p. 4). En Suisse, l'introduction de la fonction de professeur documentaliste n'est pas effective, mais dans certains cantons, des médiathèques scolaires assurent la gestion des bibliothèques et participent à l'éducation (Chapron, 2014, p. 2). Quant à la Belgique, des animateurs de centre de documentation ou des bibliothécaires scolaires considérés comme des professeurs documentalistes accompagnent l'accès à l'information dans les écoles secondaires (Mazurier, 2021, p. 4). Comme en France, les États-Unis, ont intégré les professeurs documentalistes dans leur système éducatif. Il est d'ailleurs un enseignant certifié et est appelé « *Teacher Librarian* ». Aux États-Unis, son rôle est pédagogique et collaboratif, centré sur l'enseignement de la littératie informationnelle. Dans les pays nordiques, notamment en Suède et en Finlande, les bibliothécaires scolaires sont présents et intégrés à l'équipe pédagogique. Ainsi, ils deviennent, de fait, des professeurs documentalistes, puisqu'ils font de l'éducation à l'information et collaborent également avec les autres enseignants dans certaines missions pédagogiques.

En Afrique, à notre connaissance, la fonction de professeur documentaliste est timidement reconnue, que dans deux pays, à savoir le Gabon et l'Algérie. Au Gabon, la fonction de professeur documentaliste est bien présente et structurée, bien que confrontée à certains défis institutionnels. Depuis l'an 2000, l'École Normale Supérieure (ENS) de Libreville forme des enseignants documentalistes au sein de son département de Documentation. Ces professionnels de l'information et de la documentation sont destinés à intervenir dans les CDI des établissements scolaires. Cependant, plusieurs promotions (notamment celles de 2015 et 2017) ont rencontré des difficultés d'intégration dans la fonction publique, malgré leur formation professionnelle. Le professeur documentaliste au Gabon assume des missions similaires à celles de ses homologues français. En réalité, le Gabon s'est inspiré de la France pour mettre en place la fonction de professeur documentaliste. En Algérie, les enseignants documentalistes sont officiellement reconnus dans les collèges et lycées. Leur rôle est comparable à celui des professeurs documentalistes en France, car ils assurent : la gestion du CDI, la formation des élèves à la recherche documentaire (phase initiale), etc. D'ailleurs, ce modèle est fortement inspiré du système français, car ils sont même recrutés par voie de concours (équivalent du CAPES Français).

### **3. « Professeur documentaliste » : une nécessité stratégique pour l'école sénégalaise : entre missions classiques et innovation**

À l'instar de la France, du Gabon, de l'Algérie, des États-Unis où la fonction de professeur documentaliste est bien reconnue, le Sénégal pourrait désormais institutionnaliser et instaurer cette fonction dans le système éducatif sénégalais (lycée). Pour ce qui est des missions, le Sénégal pourrait *a priori* faire un *benchmarking* dans ces pays susmentionnés, pour voir ce qu'ils font. En effet, les professeurs documentalistes sénégalais, auront en premier lieu comme missions, d'assurer des enseignements sur la culture de l'information, l'initiation à la recherche documentaire, ou ils apprendront aux élèves les rudiments et les techniques basiques de recherche, l'évaluation de l'information, les types de documents, les différentes sources, etc. Cet enseignement permettrait aux élèves d'obtenir des connaissances et des aptitudes nécessaires pour être quasi-autonomes en termes de recherche documentaire et d'information sur une palette de sources d'informations à l'ère des technologies numériques. De plus, les professeurs documentalistes pourraient aller plus loin dans la formation en initiation à la recherche documentaire, en analysant les pratiques informationnelles, la maîtrise de l'information et surtout la culture informationnelle. Cet enseignement leur permettra également

d'avoir des compétences allant de l'identification du besoin d'information à l'évaluation de l'information, en passant par l'initiation à la recherche documentaire et la localisation de l'information ou des documents.

Aussi, au Sénégal, les professeurs documentalistes se chargent à la fois de créer (si elles n'existent pas déjà) des centres de documentation et d'information (CDI) appelés bibliothèques scolaires, de les organiser et de les ouvrir aux élèves et aux autres enseignants. Il s'occupera également de l'organisation des manifestations culturelles et éducatives, des concours de lecture, de dictées, de génie en herbe, etc. Le professeur documentaliste s'occupera des acquisitions documentaires, mais surtout de définir une politique documentaire claire pour la bibliothèque scolaire de l'établissement dans lequel il est en service.

Les usages éducatifs et personnels des technologies numériques par les élèves permettent de confirmer que le numérique a pénétré le système éducatif sénégalais. En ce sens, il sera impératif que les professeurs documentalistes sénégalais intègrent dans leurs missions des innovations dans l'enseignement de la culture numérique qui est une discipline qui permettra aux élèves avant tout de se protéger des méfaits et des dérives liées aux usages du numérique, notamment les réseaux sociaux numériques. Ces enseignements leur permettront d'obtenir des compétences avérées pour exploiter les opportunités qu'offrent les réseaux sociaux. Dès le lycée, les élèves pourront très tôt identifier les opportunités qu'offrent les réseaux sociaux en termes d'entrepreneuriat numérique, c'est-à-dire de création d'entreprises à partir du numérique.

Comme en France, les professeurs documentalistes sénégalais seront chargés d'enseigner des sous-disciplines des sciences de l'information et de la communication, dont l'une est d'ailleurs en vogue depuis l'avènement des RSN, à savoir l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Cette dernière appelée également media littératie est définie par l'UNESCO (p. 4) comme un « ensemble de compétences indispensables pour favoriser la pensée critique dans un paysage numérique en constante évolution ». L'EMI contribue à améliorer notre compréhension de sujets essentiels au développement durable, comme la gouvernance de l'internet et du numérique, le pluralisme des médias, la transformation numérique ou digitale, etc. (Delamotte, 2017, p. 2). En outre, à l'ère des technologies numériques et de la multiplication des outils réseaux sociaux numériques, l'EMI est fondamentale, puisqu'elle permet aux élèves « (...) d'apprendre à lire, à décrypter l'information et l'image, à aiguïser leur esprit critique, à se forger une opinion, compétences essentielles pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable en démocratie » (Pascau, 2021, p. 3). Ces compétences sont aujourd'hui indispensables pour former un

citoyen compétent, moderne, capable de décrypter et de comprendre les enjeux des contenus numériques et d'en créer.

De même, les professeurs documentalistes enseignent aux élèves la culture numérique qui est devenue une discipline indispensable à enseigner aux élèves pour qu'ils soient de bons citoyens d'un monde hyper connecté. La notion de culture numérique regroupe à la fois des savoir-faire, mais aussi l'idée d'une communauté (digital native selon Prensky ou génération Y entre autres) (Pascau, 2021). Le concept de culture numérique a été introduit dans le champ des SIC en lien avec la culture informationnelle aux débuts de l'émergence du numérique. D'ailleurs, en 2009, Brigitte Simonnot explique que

Le concept de culture numérique ne peut se réduire à des capacités cognitives individuelles. La notion recouvre aussi un ensemble de pratiques culturelles et sociales qui doivent être prises en compte lorsqu'on parle de culture informationnelle. La généralisation du recours à l'ordinateur et aux réseaux télématique pour le traitement et la diffusion de l'information traduisent en effet une externalisation croissante des fonctions cognitives et de la mémoire, dont elles étendent les limites. Elle transforme les modes de raisonnement et les possibilités d'interagir avec la connaissance (...) (Simonnot, p. 4).

Enseigner aux élèves sénégalais, la culture numérique est d'une importance stratégique pour des raisons, à la fois éducatives, économiques, sociales et culturelles. Elle permet de préparer les élèves à un « monde numérique » en constante évolution, de favoriser leur autonomie intellectuelle et leur esprit critique à l'information et à la technologie, de réduire la fracture numérique, de renforcer les capacités d'apprentissage, d'encourager la citoyenneté numérique responsable, etc. (Loicq, 2014, p. 3).

Comme beaucoup d'autres, le Sénégal est confronté à un problème de désinformation qui s'accroît de plus en plus avec le numérique, les réseaux sociaux et l'IA. La désinformation s'opère dans plusieurs domaines tels que la religion, l'économie, la politique, la culture, l'éducation, la science, etc. Le combat contre la désinformation est interminable et complexe, car elle nécessite un arsenal, un ensemble de techniques, de stratégies, d'astuces à mobiliser, pour apprendre aux élèves sénégalais à lutter contre cette dernière. Cet enseignement sera assuré par les professeurs documentalistes. Cela permettra, entre autres, de former des citoyens critiques et responsables dans un monde saturé d'informations, surtout avec les réseaux sociaux et les médias numériques. Dans une approche purement pédagogique, les professeurs documentalistes développeront un esprit critique et de discernement pour que les élèves aient, dès le lycée, les compétences pour pouvoir identifier une information

fiable, reconnaître les sources fiables, vérifier une information (faire du Fact-Checking), analyser des titres sensationnalistes, détecter les théories du complot, biais cognitifs et algorithmiques, connaître le rôle des réseaux sociaux, l'éthique et la citoyenneté numérique. Également sur le plan conceptuel, ces enseignements permettront aux élèves sénégalais de comprendre ce qu'est la désinformation et ses tentacules comme les fausses nouvelles, la propagande, les rumeurs, les *deepfakes*, les infox, la mésinformation, la malinformation, les théories du complot, etc.

Face aux progrès rapides de l'intelligence artificielle ces dernières années, le Sénégal doit revoir sa façon d'étudier et les contenus de ses enseignements pour mieux préparer les jeunes à une économie numérique florissante. Cela passera sans doute par un enseignement du numérique et de l'intelligence artificielle dans les écoles, particulièrement les lycées. En effet, un corps intitulé professeurs documentalistes pourrait être une aubaine pour l'éducation nationale dans ce domaine. Cette catégorie d'enseignants ayant des compétences solides en sciences de l'information et de la communication pourrait initier les élèves à l'IA. Dans un système éducatif où très peu d'écoles publiques ont des laboratoires informatiques bien équipés, l'objectif ne sera pas de leur apprendre directement le codage et la construction d'algorithmes, mais plutôt d'enseigner les enjeux de l'IA, les opportunités et les défis, c'est-à-dire la transformation digitale des activités humaines telles que le travail, la santé, la communication, l'agriculture, l'élevage, la finance, l'éducation, la recherche, l'industrie, le commerce, etc. Enseigner l'IA à l'école, c'est permettre aux élèves de comprendre les technologies qui façonnent leur avenir. En effet, cela leur permettra de développer des compétences numériques clés comme la logique, l'algorithmique, les données, l'usage éthique de l'IA. Le fait d'apprendre l'intelligence artificielle à l'école permettra à la fois de lutter contre « l'illettrisme numérique » et de favoriser une citoyenneté numérique active, mais également de réduire la fracture numérique en renforçant l'équité sur le plan numérique. L'enseignement permettra justement de développer et de construire une pensée critique face aux technologies et aux contenus générés par les IA génératives et aux biais algorithmiques et de comprendre le fonctionnement des outils d'intelligences artificielles génératives (ChatGPT, Gemini, DeepSeek, etc.), notamment les larges ou grands modèles de langages (LLM), les algorithmes, les réseaux neuronaux et les données. Les professeurs documentalistes auront pour mission d'apprendre aux élèves les usages des IAGs et la façon de créer de bons « prompts » efficaces pour obtenir l'information dont on a besoin.

Au Sénégal, depuis quelques années, les autorités étatiques insistent sur leur volonté d'avoir une souveraineté numérique. Pour réaliser plus efficacement cette volonté, il nous paraît important de miser *a priori* sur l'enseignement de l'intelligence artificielle, du numérique et des médias sociaux dans les écoles sénégalaises, notamment dans le moyen-secondaire. Cela contribuera à la formation et à la préparation de nos futurs ingénieurs, chercheurs, techniciens et décideurs capables de maîtriser les technologies de demain, à savoir l'intelligence artificielle. « L'IA à l'école » permettra de stimuler l'innovation locale et la décolonisation des contenus d'IA. Il faut préciser que l'IA ne doit pas être perçue comme une technologie étrangère, mais plutôt comme un outil à adapter aux réalités africaines.

En outre, les professeurs documentalistes sénégalais pourraient initier des enseignements sur l'entrepreneuriat numérique, d'autant plus que le Sénégal fait face à un taux de chômage élevé chez les jeunes. L'enseignement de l'IA permettrait aux jeunes sénégalais dès le collège et le lycée d'être créatifs et innovants. Les jeunes élèves porteurs de projets pourraient être incubés et accompagnés par des financements et des formations en gestion des projets. Mieux, les jeunes sénégalais deviendraient plus créatifs en mettant en place des solutions locales qui intègrent les technologies d'IA, sous forme de startups, de cabinets conseils spécialisés dans le numérique et la transformation digitale, d'entreprises intégrant les technologies d'IA dans les domaines du transport, de la santé, de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, de l'environnement, de l'éducation, de la culture, du commerce, de l'économie et de la finance, etc. C'est justement la raison pour laquelle Alioune Badara Mbengue (2024, p. 42) souligne dans son ouvrage intitulé : « Prospérité symbiotique : l'impératif de succès de la relation entre l'Afrique et l'Intelligence artificielle », que l'un des plus grands défis c'est d'introduire l'enseignement de l'IA dans l'école sénégalaise, car cela permettrait de « développer de nouvelles compétences très tôt et des opportunités d'emploi dans l'avenir » (Mbengue, 2024, p. 40). Le système éducatif sénégalais néglige les *softs skills* qui sont un pan important du développement des compétences essentielles dans le marché de l'emploi et même du développement personnel. En effet, l'introduction des professeurs documentalistes dans le système serait l'occasion de leur confier l'enseignement des *softs skills* (la communication, l'intelligence émotionnelle, le leadership, l'intelligence relationnelle, la gestion du temps, la confiance en soi, l'esprit d'entreprendre, etc.).

De plus, dans les programmes d'enseignement des professeurs documentalistes, il sera question de sensibiliser les élèves sur les enjeux éthiques, culturels et sociaux liés à l'IA. Ils pourront les encourager sur les usages « alignés » aux valeurs locales et aux savoirs endogènes.

#### **4. Processus d'institutionnalisation**

L'instauration ou la mise en place de la fonction de « Professeur documentaliste » dans le système scolaire sénégalais, repose sur un cadre juridique, réglementaire et institutionnel bien établi. En fait, l'État sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) devrait mettre en place une loi ou un décret modifiant les programmes scolaires des lycées. Cette loi ou décret permettrait au MEN d'intégrer dans leurs programmes d'enseignement les sciences de l'information et de la documentation. Ces programmes seraient animés ou enseignés par les « Professeurs documentalistes ». La loi ou le décret va fixer également le statut des professeurs documentalistes, en revenant surtout sur leurs missions et leurs spécificités.

Pour ce faire, le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) du Sénégal doit travailler de concert avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESRI) pour mettre en place un cadre institutionnel. En effet, le MESRI sous la tutelle technique de l'UCAD, doit créer un département de sciences de l'information et de la communication (SIC) qui sera logé à la Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation et de la Formation (FASTEF) ou à l'École Nationale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel (ENSETP). Dans l'un ou dans l'autre cas, il faut mettre en place un certificat Aptitude à Enseignant Secondaire (CAES) et un Certificat à l'Enseignement Moyen (CAEM). Ce dernier serait réservé aux titulaires de la licence en sciences de l'information et de la communication. Quant au CAES, il serait ouvert pour les titulaires d'un master ou d'une maîtrise complète en sciences de l'information et de la communication. Le recrutement des élèves « professeurs documentalistes » devra se faire par concours, ou les diplômés de l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD), à savoir les conservateurs, les documentalistes, les bibliothécaires et les archivistes vont concourir par rapport au nombre de places fixées par l'État et ceux qui seront sélectionnés vont également subir une formation d'une ou deux années en pédagogie, en déontologie, en psychopédagogie, en législation, en recherche documentaire, en politiques de documentation, et gestion et organisation des CDI, en EMI, en lutte contre la désinformation, en intelligence artificielle, etc. Ces compétences précédemment énumérées leur permettraient d'avoir, au-delà des compétences techniques apprises à l'EBAD, des aptitudes

pour devenir enseignants aux collèges et aux lycées du Sénégal. En dehors de l'enseignement dans les classes et de la gestion des CDI des écoles, les professeurs documentalistes peuvent être également principaux de collèges, des censeurs et des proviseurs de lycées. Au-delà de leurs activités d'enseignement et de gestion des CDI, les professeurs documentalistes peuvent participer à la gestion des établissements scolaires. L'État doit ainsi doter l'EBAD de plus de moyens, comme des infrastructures technologiques, des bâtiments physiques, des ressources humaines pour qu'ils puissent former plus de diplômés. Il faut souligner qu'en dehors des professionnels formés à l'EBAD qui sont les plus habilités et les plus compétents pour assurer cette fonction de professeur documentaliste, on peut ajouter les journalistes et communicants formés au Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI), à l'UFR Communication, Religions, Arts et Cultures (CRAC), de l'Université Gaston Berger (UGB) à l'UFR Technologies de la Communication Numérique et de l'Audiovisuel (TECNA) et de l'Université Amadou Mahtar Mbow (UAM) et d'autres formations en communication, journalisme, etc. Ces derniers, bien qu'ils n'aient pas une formation de base en sciences de l'information documentaire, pourraient compléter les effectifs si on les forme en recherche documentaire, en gestion d'un Centre de Documentation et d'Information (CDI), en politiques documentaires, en pratiques informationnelles, en culture informationnelle, en description bibliographique, en accueil et orientation des usagers, en système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB), etc.

## **CONCLUSION**

La fonction de professeur documentaliste existe déjà dans quelques pays dans le monde. D'ailleurs, dans certains pays où il existe l'institutionnalisation pose problème, même si, elle a été bien prise en compte dans d'autres pays comme la France, les États-Unis, l'Algérie, etc. Notons que ce n'est pas par négligence ou par désintéressement, mais plutôt par « méconnaissance » que la plupart des pays n'ont pas encore pris en compte cette catégorie d'enseignants dans leur système éducatif. Or les professeurs documentalistes pourraient jouer un rôle crucial dans le relèvement du niveau des élèves, mais également dans les enjeux actuels du numérique et de l'information. Dans ces pays où le professeur documentaliste est reconnu, il est en effet, chargé de gérer l'organisation et la politique documentaire de la bibliothèque scolaire ou du centre de documentation et d'information (CDI), de l'initiation à la recherche documentaire et d'informations et de l'éducation aux médias et à la

l'information (EMI). Pour le cas du Sénégal, au regard des compétences avérées des documentalistes, bibliothécaires et archivistes, nous avons proposé d'autres missions liées aux enjeux actuels de la gestion de l'information et du numérique. En ce sens, et au-delà des missions classiques citées précédemment, le professeur documentaliste au Sénégal sera chargé d'enseigner et de former les élèves lycéens sur les questions relatives à la désinformation, la mésinformation, à la culture numérique, aux enjeux des réseaux sociaux numériques (RSN), à l'intelligence artificielle, à l'entrepreneuriat numérique, à la citoyenneté numérique, etc. Pour ce faire, l'État sénégalais devra mettre en place un cadre institutionnel clair lié au recrutement, à la formation et à la carrière des professeurs documentalistes dans les lycées. Ce travail ne sera pas difficile, car au-delà du benchmarking qu'ils vont faire, l'EBAD, la FASTER et l'ENSETP seront les pièces maîtresses (le bras technique) de la mise en place de ce corps.

Au cours de cette étude, nous avons été confrontés à quelques difficultés non négligeables. La première est relative à l'absence de la documentation liée au professeur documentaliste en Afrique en général et au Sénégal en particulier. La deuxième difficulté est liée aux limites méthodologiques, car nous n'avons pas eu l'occasion d'interroger le top management de l'éducation nationale pour voir leur point de vue et leur orientation par rapport à cette problématique. La troisième difficulté est justement substantielle, en fait, cette réflexion est au carrefour de deux disciplines, à savoir les sciences de l'information et de la communication (SIC) et les sciences de l'éducation, étant entendu, que nous ne sommes pas spécialistes de cette dernière, force est de constater les lacunes d'ordre analytiques dans les explications liées aux questions en sciences de l'éducation. Au terme de cette étude, deux perspectives de recherche apparaissent clairement et les aborder nous permettrait de combler certaines insuffisances méthodologiques de cette recherche. Mais, il s'agit surtout d'élargir la réflexion sur la question des professeurs documentalistes en Afrique à travers notamment des sujets d'études comparatives et empiriques.

### **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

*Accueil | Université Cheikh Anta Diop de Dakar. (s.d.). Consulté 5 août 2025, à l'adresse <https://www.ucad.sn/>*  
*Accueil—UN-CHK. (s.d.). Consulté 5 août 2025, à l'adresse <https://www.unchk.sn/>*

BOUCQUEMONT C., 2021, *Développer les compétences orales des élèves : Le rôle du professeur documentaliste*. <https://policycommons.net/artifacts/15581428/developper-les-competences-orales-des-eleves/16473761/>

CHAPRON F., 2014, Professeur documentaliste : Profession « métissée », profession clivée ? *Les professionnels et leurs formations. Entre développement professionnel et projets des institutions Sous la direction de Richard Wittorski, Olivier Maulini et Maryvonne Sorel*. [http://archive-sic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_01079315/](http://archive-sic.ccsd.cnrs.fr/sic_01079315/)

CHARRIER C., & de la FADBEN V. P., 1996, « Le CDI, outil pédagogique des enseignants : Pour une mise en place d'une formation à l'information en équipe professeur-documentaliste », *Conférence, rencontre publique de la Section des bibliothèques scolaires*, 62. <https://origin-archiv.ifla.org/IV/ifla62/62-chac.htm>

CORBIN-MÉNARD J., 2011, Le professeur documentaliste et le numérique. *Colloque Doctoral International de l'éducation et de la formation*, p-53. <https://hal.science/hal-00727422/>

DELAMOTTE É., LIQUÈTE V. & FRAU-MEIGS D., 2014, « La translittératie ou la convergence des cultures de l'information : Supports, contextes et modalités », *Spirale-Revue de recherches en éducation*, 53, p. 145-156.

DUPLESSIS P. (sous la dir.), « L'EMI, quel (s) enseignement (s) pour le professeur documentaliste ? », *Les Trois Couronnes*. Consulté 13 juin 2025, à l'adresse <https://doc.dis.ac-guyane.fr/IMG/pdf/diapoduplessis.pdf>

*Être professeur documentaliste | devenirenseignant.gouv.fr*. (s. d.). Consulté 25 mai 2025, à l'adresse <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/etre-professeur-documentaliste-148>

FABRE I., 2011a, « La contribution de l'espace documentaire à la définition d'un tiers métier : Professeur-documentaliste », In : *Professeur-documentaliste* (p. 191-208). Éducagri éditions. [https://shs.cairn.info/article/EDAGRI\\_FABRE\\_2011\\_01\\_0191?tab=texte-integral](https://shs.cairn.info/article/EDAGRI_FABRE_2011_01_0191?tab=texte-integral)

FABRE I., 2011b, *Professeur-documentaliste : Un tiers métier*. Educagri éditions. [https://books.google.com/books?hl=fr&lr=&id=m9rQC7Vcl\\_0C&oi=fnd&pg=PA1&dq=Professeur+documentaliste&ots=OH7yP4PKsR&sig=C7Q5O3k6y8XZiVJmyB-EvaVF0Yw](https://books.google.com/books?hl=fr&lr=&id=m9rQC7Vcl_0C&oi=fnd&pg=PA1&dq=Professeur+documentaliste&ots=OH7yP4PKsR&sig=C7Q5O3k6y8XZiVJmyB-EvaVF0Yw)

*Fonctions, missions*, (sous la dir.). Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Consulté 15 août 2025, à l'adresse <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo13/MENE1708402C.htm>

- GARDIÈS C., 2011a, « Le métier de professeur-documentaliste : Interdépendance des savoirs », In : *Professeur-documentaliste* (p. 67-85). Éducagri éditions. [https://shs.cairn.info/article/EDAGRI\\_FABRE\\_2011\\_01\\_0067](https://shs.cairn.info/article/EDAGRI_FABRE_2011_01_0067)
- GARDIÈS C., 2011b, « Le travail entre tâches, activités et savoirs : L'exemple du professeur-documentaliste français », *Revue canadienne des sciences de l'information et de bibliothéconomie*, 35, p-177-200.
- HEDJERASSI N. & CAILLOUX M., 2016. Les professeurs documentalistes au prisme de leurs blogs. *Spirale-Revue de recherches en éducation*, 57(1), p. 121-133.
- HEIZMANN B., 2016, Marie-France Blanquet, Documentalistes. Leur histoire de 1900 à 2000. Poitiers, Canopé Éd., coll. Maîtriser, *Questions de communication*, 30, p. 459-461.
- HEIZMANN B. & ROYER E., 2019, *Le professeur documentaliste*. Réseau Canopé. <https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02275734>
- JAROSIEWICZ A., 2022, *Le rôle du professeur documentaliste dans le développement des compétences orales à travers l'utilisation de la webradio*. <https://policycommons.net/artifacts/15587512/le-role-du-professeur-documentaliste-dans-le-developpement-des-competences-orales-a-travers-lutilisation-de-la-webradio/16479845/>
- KERVELLA A. & LOICQ M., 2015, « Les pratiques télévisuelles des jeunes à l'ère du numérique : Entre mutations et permanences », *Études de communication. Langages, information, médiations*, 44, p. 79-96.
- KOUAKOU K. S., 2019, « Évaluation de l'information en milieu universitaire : Cas des étudiants du second cycle de la faculté de médecine de pharmacie et d'odontologie de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar », *Liens nouvelle série*, 28(1), p. 32-45.
- Le métier de professeur-documentaliste : Entretien*. (2021, septembre 29). L'Autonome de Solidarité Laïque. <https://www.autonome-solidarite.fr/articles/le-metier-de-professeur-documentaliste/>
- Le professeur documentaliste, maître d'œuvre de l'éducation aux médias et à l'information*, (sous la dir.). Éduscol | Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche | Dgesco. Consulté 5 août 2025, à l'adresse <https://eduscol.education.fr/3280/le-professeur-documentaliste-maitre-d-oeuvre-de-l-education-aux-medias-et-l-information>
- Le rôle du professeur documentaliste dans l'évaluation des compétences numériques*, Éduscol | Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche | Dgesco. Consulté 10 mai 2025, à l'adresse <https://eduscol.education.fr/3580/le-role-du-professeur-documentaliste-dans-l-evaluation-des-competences-numeriques>

- LEBLOND F., 1998, *Éthique et légitimité du professeur documentaliste*. FeniXX.
- LETURCQ S., 2016, *L'avenir des professeur (e) s documentalistes serait-il dans le rétroviseur ? Mars*. <http://www.intercdi.org/lavenir-des-professeures-documentalistes-serait-il-dans-le-retroviseur/>
- LIQUÈTE V., 2000, *Étude des pratiques documentaires et informationnelles du professeur de collège* [PhD Thesis, Université Bordeaux Montaigne]. <https://hal.science/tel-04511862/>
- LOICQ M., SERRES A. & JEANNE P., 2014, « L'EMI (Éducation aux médias et à l'information) : Quelles convergences et divergences au sein d'une nouvelle 'éducation à...' ? », *Colloque Les éducations à : un (des) levier (s) du système éducatif ?*. [https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_01504312/](https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_01504312/)
- MBENGUE A. B., 2024, « *Prosperité symbiotique : l'impératif de succès de la relation entre l'Afrique et l'intelligence artificielle* », L'Harmattan, Dakar.
- MÉNARD J., (sous la dir.), *Le professeur documentaliste et le numérique : Le renforcement d'un processus de professionnalisation dans le signalement, l'organisation et la mise à disposition de ressources*. Consulté 5 mars 2025, à l'adresse [https://hal.science/file/index/docid/727422/filename/le\\_professeur\\_documentaliste\\_et\\_le\\_numA\\_rique.pdf](https://hal.science/file/index/docid/727422/filename/le_professeur_documentaliste_et_le_numA_rique.pdf)
- PASCAU J., 2021, *Les représentations du numérique dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) chez les enseignants* [PhD Thesis, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III]. <https://theses.hal.science/tel-03629392/>
- Professeur documentaliste*. 16 juin 2025). Réseau Canopé. <https://www.reseau-canope.fr/professeur-documentaliste>
- SEMBEL N., 2011, Les professeurs-documentalistes entre bi-métier et travail intellectuel : Enjeux professionnels et politiques d'un trait d'union. In : *Professeur-documentaliste*, p. 49-65, Éducagri éditions. [https://shs.cairn.info/article/EDAGRI\\_FABRE\\_2011\\_01\\_0049](https://shs.cairn.info/article/EDAGRI_FABRE_2011_01_0049)
- SERRES A. (2017). *Circulaire de mission des professeurs documentalistes : Les différents regards possibles...* [https://hal.science/hal-02530152/file/Questions%20Circulaire%20profs-docs\\_2017-06-16.pdf](https://hal.science/hal-02530152/file/Questions%20Circulaire%20profs-docs_2017-06-16.pdf)
- SIMONNOT B., 2009, Culture informationnelle, culture numérique : Au-delà de l'utilitaire. *Les Cahiers du numérique*, 5(3), p. 25-37.
- XIPOLITAKIS C., (sous la dir.), *Les Communs et les professeurs documentalistes : Un choix personnel ou émanant de la profession ?* Consulté 25 mai 2025, à l'adresse <https://dante.univ-tlse2.fr/files/original/1874278fea7c36b01306b5285e8c817c0657d866.pdf>